

Ni sains ni saufs : les enfants non-accompagnés dans le Nord de la France

Laurence Geai • Grand Reporter



Dans la crise des réfugiés et des migrants en Europe, une personne sur trois en quête de refuge est un enfant. Parmi ces enfants, des mineurs non accompagnés¹. Aucun recensement exhaustif de ces enfants n'existe. De par leur grande mobilité, les chiffres évoluent constamment. On estime qu'ils sont en permanence environ 500, présents sur l'ensemble du littoral de la Manche depuis début 2016. Ces enfants fragiles ne sont pourtant pas protégés. Les réponses proposées par les pouvoirs publics en France sont limitées et inadaptées. Ils vivent ainsi dans des conditions indignes (manque de nourriture et d'accès à l'eau, déscolarisation). À la merci des passeurs et des adultes, ils sont exposés à des dangers permanents : accidents, blessures, violences dont des situations de violences sexuelles.

Un mineur non-accompagné de nationalité afghane dans le bidonville de Calais. Les MNA (mineurs non-accompagnés) de nationalité afghane représentent le groupe le plus important sur le littoral. On peut estimer qu'entre 100 et 200 enfants afghans non-accompagnés étaient présents dans cette zone en mars 2016.

La photographe Laurence Geai s'est rendue à Calais entre février et mai 2016 et a enquêté dans le bidonville, auprès de ces jeunes isolés

¹ « Les mineurs non-accompagnés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres proches de leur famille, et ne sont pas pris en charge par un adulte investi de cette responsabilité par la loi ou la coutume », selon la définition du Conseil de l'Europe issue de la Recommandation CM/Rec(2007)9 du Comité des Ministres aux États membres sur les projets de vie en faveur des mineurs migrants non-accompagnés en date du 12 juillet 2007. <http://infomice.net/spip.php?article189>

ALTERNATIVES HUMANITAIRES

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Numéro 3 – Novembre 2016
p. 158-171

décidés à rejoindre l'Angleterre. Ses photographies nous engagent à reconnaître la rudesse de l'existence de ces enfants, les risques qu'ils encourent, et l'urgence à leur venir en aide. Elles nous rappellent que ce sont avant tout des enfants, et que la façon de les accueillir dans nos pays est une responsabilité partagée.

Son reportage, associé à l'enquête sociologique menée par l'association Trajectoires pour l'UNICEF France², entend documenter la situation de ces jeunes : les rendre visibles pour que cesse le déni et que soient adoptées des mesures appropriées à leur situation, à leur âge et à leur fragilité.



Deux jeunes réfugiés qui vivent dans le bidonville, consultent leur téléphone portable.

Le bidonville de Calais, la « jungle », jouxte le CAP (Centre d'accueil provisoire) construit début 2016. Ces 125 containers peuvent accueillir 1 500 personnes : des adultes et des familles.

Pour obtenir une place dans le CAP, un mineur doit être accompagné par un « tuteur ».

Il n'existe pas d'espace destiné spécifiquement aux enfants isolés.

² Olivier Peyroux, Alexandre Le Clève et Evangéline Masson Diez, *Ni sains ni saufs. Enquête sur les enfants non-accompagnés dans le Nord de la France*, Unicef et Trajectoires, juin 2016, https://www.unicef.fr/sites/default/files/atoms/files/ni-sains-ni-saufs_mna_france_2016_0.pdf

ALTERNATIVES HUMANITAIRES

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Numéro 3 – Novembre 2016
p. 158-171

Ahmed, 16 ans, Soudan. Ahmed a quitté ses parents restés au Darfour et a emprunté la route migratoire passant par la Libye. Il vit dans le bidonville de Calais depuis cinq mois.

Son objectif : rejoindre l'Angleterre « pour étudier les sciences ».



1^{er} mars 2016. Démantèlement de la partie Sud de la « jungle » de Calais. Cette décision prise par les pouvoirs publics d'évacuer une partie du camp fragilise encore un peu plus les enfants non-accompagnés. Conséquence du démantèlement sans réponse appropriée : le lien avec un certain nombre de ces enfants est perdu.

ALTERNATIVES HUMANITAIRES

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Numéro 3 – Novembre 2016
p. 158-171



Anouar (à gauche), 16 ans, Égypte. Les Égyptiens représentent une minorité des migrants présents dans la « jungle » de Calais : entre 20 et 50, mineurs pour la plupart. Anouar vit à Calais depuis quatre mois avec une dizaine d'autres mineurs. Il n'a pas de famille en Angleterre mais veut passer. Des associations de bénévoles proposent des activités aux jeunes, comme la fabrication de masques que portent ici les deux garçons.

La « jungle » de Calais abrite des commerces, des restaurants et ici, l'échoppe d'un coiffeur.



ALTERNATIVES HUMANITAIRES

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Numéro 3 – Novembre 2016
p. 158-171



Mars 2016. Bahman, 17 ans, Afghanistan. Bahman a accepté une place dans un container du CAP (Centre d'accueil provisoire) construit début 2016 et qui jouxte le bidonville.

Iyad, 11 ans, Syrie. Iyad est originaire du Golan. Il est arrivé à Calais il y a environ six mois. Il est seul, ses parents sont réfugiés au Liban. Des syriens originaires eux aussi du Golan, s'occupent de lui. Un oncle attendrait Iyad en Angleterre et l'enfant cherche donc à passer. Depuis, il semblerait que son frère aîné, perdu un temps lors du périple, ait lui aussi rejoint Calais. Pour les enfants de Calais, la vie quotidienne se passe presque toujours dehors et en groupe, qu'il s'agisse de jouer, de manger ou se laver.



ALTERNATIVES HUMANITAIRES

HUMANITARIAN ALTERNATIVES

Numéro 3 – Novembre 2016
p. 158-171





Des mineurs, accompagnés de jeunes adultes, vont tenter de passer en Angleterre en montant à bord d'un camion. Leur stratégie : se cacher dans un parc, couper des branches avec lesquelles bloquer l'autoroute pour forcer les camions à s'arrêter et tenter de monter à bord de la remorque. La majorité d'entre eux seront probablement débarqués mais il arrive qu'un ou deux réfugiés parviennent à se cacher dans la marchandise. Cela fait plus de cinq mois que les jeunes essaient de passer presque tous les jours. Les blessures dues à ces tentatives de passage sont nombreuses. Lorsqu'elles ne sont pas soignées, elles peuvent s'infecter et laisser de lourdes séquelles. Le 16 septembre dernier, un jeune homme dont l'âge était estimé entre 16 et 20 ans est mort, percuté par un véhicule sur la rocade portuaire de Calais. Le journal *La Voix du Nord* rappelait le lendemain qu'il « s'agit du huitième décès de migrants sur la rocade portuaire de Calais ou l'autoroute A16 depuis le 1^{er} janvier 2016 ».



La « jungle de Calais » a été entièrement démantelée par l'État français le 24 octobre 2016, malgré l'opposition de nombreuses associations, inquiètes du sort réservé aux migrants, transportés dans différents centres répartis sur le territoire français.

Pour aller plus loin : les enfants migrants bloqués en Grèce

51 % : c'est la proportion d'enfants de moins de 18 ans composant la population des réfugiés dans le monde en 2015, soit une augmentation de plus de 41 % par rapport à 2009. Plus de 98 400 enfants non-accompagnés ou séparés ont présenté des demandes d'asile dans 78 pays en 2015, essentiellement des enfants d'origine afghane, érythréenne, somalienne et syrienne, soit le nombre le plus important depuis le début du recensement de ces données en 2006*.

Au printemps 2016, à l'heure où les réfugiés et les migrants bloqués sur les îles grecques commençaient à regagner la Turquie en vertu de l'accord conclu entre Ankara et l'Union européenne, l'UNICEF rappelait aux États leur obligation de prendre soin et de protéger tous les enfants et de leur donner la possibilité de s'exprimer lorsque leur avenir est en cause. La nouvelle loi grecque, entrée en vigueur le 4 avril dernier, exempte certains groupes vulnérables tels que les enfants non-accompagnés ou séparés, les enfants porteurs de handicap, victimes de traumatismes ou en détresse, les femmes enceintes ou récemment accouchées, de retours forcés ou de procédures frontalières exceptionnelles. Ceci même s'il reste davantage à faire.

Il y avait au printemps dernier plus de 22 000 enfants réfugiés et migrants bloqués en Grèce, confrontés à un avenir incertain et même à des formes diverses de détention depuis la mise en application de l'accord. L'UNICEF souhaite la mise en place d'une procédure bien coordonnée afin d'établir l'intérêt supérieur des enfants et de satisfaire les besoins de chacun d'entre eux, entendant par là un logement décent, des soins de santé, une protection contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation conformément aux lois internationales et européennes. De par leur situation, les enfants ont des raisons particulières de pouvoir bénéficier d'une protection internationale, notamment pour échapper au mariage forcé et au recrutement dans des forces armées. La Commission européenne a bien stipulé que les retours devaient s'effectuer conformément au droit international européen.

Yvan Conoir

Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM/Montréal, Membre du conseil d'orientation de la revue *Alternatives Humanitaires*

* UNHCR, *Global Trends. Forced Displacement in 2015*, UNHCR, 20 juin 2016, <http://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/576408cd7/unhcr-global-trends-2015.html>

Reproduction interdite sans l'accord de la revue Alternatives Humanitaires.

Pour citer cet article : Laurence Geai, « Ni sains ni saufs : les enfants non-accompagnés dans le Nord de la France », *Alternatives Humanitaires*, n° 3, novembre 2016, p. 158-171, <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2016/11/23/ni-sains-ni-saufs%E2%80%89-les-enfants-non-accompagnes-dans-le-nord-de-la-france/>

ISBN de l'article (PDF): 978-2-37704-155-8